

Le 8 mai 2019

**Secrétaire : Mme Carolynne Paquette**

1035, rue des Parlementaires

Québec (Quebec) G1A 1A3

[ci@assnat.qc.ca](mailto:ci@assnat.qc.ca)

**Consultation sur le projet de loi n° 21, *Loi sur la laïcité de l'État***

## MÉMOIRE

Présenté à :

l'Assemblée nationale - Commission des institutions

Par :

Chris Eustace , anglophone, enseignant retraité, candidat à la présidence de la CSL-BP - novembre 2014

---

Je suis né il y a 74 ans près des pyramides de Gizeh, au Caire, où pendant quelques années, j'ai été exposé à de nombreuses cultures méditerranéennes et aux vêtements religieux musulmans - la burqa, le tchador, le niqab, le dupatta et plus encore.

Puis une fois la Seconde Guerre mondiale terminée, nous sommes passés au Tanganyika (actuellement la Tanzanie), en Afrique de l'Est, où il était courant de voir le turban sikh.

Pendant environ dix ans j'ai fréquenté diverses écoles.

Dans une d'entre elles, j'ai été enseigné par des religieuses qui se couvraient la tête et portaient de longs habits et une croix autour du cou. Dans une autre, un internat, je pouvais voir le Kilimanjaro de la fenêtre de ma chambre. On s'attendait à ce que j'aille à l'église, où des prêtres portant des habits religieux de la tête aux pieds, y compris des croix accrochées à de longues chaînes, prêchaient le dimanche.

Rien de toute cette exposition à la religion ne m'a dérangé ; j'ai quand même réussi à apprendre mes leçons.

On dit, et cela vaut la peine de le répéter : « Ce n'est pas ce qu'on a sur la tête ; c'est ce qu'on a dans la tête. »

Les symboles religieux n'ont absolument aucune incidence sur un programme d'études ou vraiment rien à voir avec l'enseignement ou l'apprentissage.

En tant que « caquiste », je m'inquiète que la proposition d'interdire l'affichage de symboles religieux portés par très peu d'enseignants est un pas en arrière inutile et une distraction du plan d'éducation avant-gardiste de la CAQ.

---

Penchons-nous sur ce qui suit :

***Le Soleil - Opinion – « [L'autorité des enseignants](#) » - 5 avril 2019 (lettre du milieu dans le lien)***

En plus des agents de police, des juges et des directions d'école, le projet de loi 21 inclut les enseignants comme étant des employés du gouvernement en position d'autorité, leur interdisant ainsi de porter des symboles religieux au travail. Et pourtant, si un élève ne fait pas ses devoirs, les enseignants, généralement reconnus comme étant des personnes dociles, ne peuvent absolument rien faire. Toute une « autorité » !

*Chris Eustace, Montréal*

---

Cela dit, je ne suis pas d'accord avec la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) et la Commission scolaire Lester-B. Pearson (CSL-BP) qui promet la désobéissance civile et « n'appliquera pas la loi » en permettant aux enseignants de porter des signes religieux tels que le hijab musulman, la kippa juive, le turban sikh ou une croix chrétienne.

La CSEM et la CSL-BP ne font pas preuve de prudence. Les commissions scolaires relèvent de la compétence du gouvernement provincial ; elles sont financées par les contribuables et le gouvernement. De plus, le gouvernement Legault a promis de transformer les commissions scolaires élues en des centres de services d'éducation.

Tenons compte des commentaires suivants d'autres anglophones/allophones qui représentent environ 45 % des personnes en accord avec le projet de loi 21 :

- Une commission scolaire ne peut sciemment enfreindre une loi exclusivement en fonction de l'opinion de personnes qui prennent part à une réunion.
  - La promotion d'une désobéissance civile n'est pas simplement une autre politique de la commission scolaire ; c'est une politique qui enfreint la loi.
  - Il n'appartient pas à un groupe d'individus de décider de ne pas appliquer le projet de loi 21 au sein de la commission scolaire. Tous les contribuables doivent avoir leur mot à dire.
  - Enfreindre la loi est une décision individuelle ; aucun organisme, notamment une commission scolaire, ne peut imposer une politique sur tous les contribuables qu'elle représente.
  - En outre, les commissions scolaires prétendent avoir le plein appui de tous les électeurs, ce qui est une interprétation erronée et frauduleuse des faits.
  - N'oublions pas le fait que seulement 16,8 % des anglophones/allophones ont pris la peine de voter lors de la dernière élection scolaire. Le 29 avril 2019, la Commission scolaire Lester-B. Pearson a voté pour défier la loi ; quatre (4) des commissaires étaient absents, y compris le président Noel Burke.
-

**Montreal Gazette - "[No to civil disobedience](#)" - March 29, 2019 (dernière lettre dans le lien)**

Re: "EMSB's position deserves praise" (Letters, March 29)

Marcus Tabachnick praises the English Montreal School Board for taking a "principled position" against the ban on religious symbols and advises all other English boards and the Quebec English School Boards Association to adopt the EMSB position.

They should not.

The "position" promotes a form of civil disobedience by promising not to apply the (draft) law which prohibits teachers and principals from wearing various religious symbols.

As a retired teacher and a "caquiste," I disagree with the proposed law and I intend to fight it from the inside, letters to the editors and, hopefully, at the coming hearings on Bill 21 at the National Assembly.

There is something to the saying about catching more flies with honey than vinegar. (Comme le dit si bien le dicton... On attrape plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre.)

Chris Eustace  
Montréal, QC

---

**Résolutions :**

CSEM - 27 mars - 2019

<https://montrealgazette.com/news/local-news/english-montreal-school-board-will-let-teachers-wear-religious-symbols>

CSL-BP - 2 avril 2019

<https://montrealgazette.com/news/local-news/west-island-gazette/lester-b-pearson-school-board-will-not-enforce-bill-21-as-proposed>

**Conseil CSLBP - 29 avril 2019**

<https://vimeo.com/334726410>

**FIN**